

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 15
 Vote pour : 0
 Vote contre : 13
 Abstention : 2

Date de la convocation :
 12/10/2022

Séance du 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 Octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 14 octobre 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX- M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - M Patrick MOREL - François VIGREUX.

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 59/2022</u>	OBJET : ASSURANCE SANTE COMMUNALE	1. Commande publique 1.4. Autres types de contrats
--------------------------	--	---

Madame le Maire informe le Conseil, qu'elle a été démarchée en septembre, par une société d'assurances, le Groupe AXA.

L'agent mandataire du Groupe AXA, propose de mettre en œuvre une mutuelle à l'échelon communal, pour proposer aux habitants de SEIGY une mutuelle complémentaire.

Si le principe est validé par le Conseil Municipal, la Commune devra en informer les administrés par tous les moyens de communication possibles (site internet, avis de presse, affiches).

Une réunion publique serait organisée à SEIGY en Novembre par le groupe AXA et les personnes intéressées par une souscription se feraient connaître auprès de l'Agent mandataire AXA lors de cette réunion.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le conseil municipal décide de refuser la proposition faite par AXA

La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 07/11/2022 et de la publication le 07/11/2022

La Maire,

Françoise PLAT